

**SCHÉMA STRATÉGIQUE DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SSPASER)**

BILAN 2023

**LA RÉGION S'ENGAGE
EN FAVEUR D'UN ACHAT PUBLIC
RESPONSABLE**



1) Elaboration et vote du Schéma Stratégique de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables

Traités comme une politique publique à part entière, les achats de la Région Pays de Loire représentent environ 500 millions d'euros de marchés en 2023, auxquels s'ajoutent chaque année des projets d'achats spécifiques (opérations et investissements) : convention de transport ferroviaire, construction de centre de maintenance ferroviaire..., le développement économique du territoire, représentant plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires.

En effet, en 2023, sur 1014 marchés (supérieurs à 15 000 euros HT) notifiés, 73 % sont issus du territoire régional. Tous les grands domaines d'actions de la collectivité sont concernés : la formation professionnelle, les transports, l'économie et les achats du quotidien ainsi que la construction des lycées. Ainsi, en 2023, 7,92 % des achats portent sur des fournitures, 53,59 % sur des services, 21,56 % sur des travaux et 16,93 % sur des prestations d'études. Le délai global de paiement est passé de 25,85 jours en 2020 à 20,57 jours.

Afin d'amplifier ses engagements en matière d'emploi, de proximité dans les territoires, d'innovation, de jeunesse, d'économie sociale et solidaire, de transition écologique et de handicap, ainsi que de répondre aux obligations réglementaires, la Région des Pays de la Loire a adopté, le 15 décembre 2022, un Schéma Stratégique de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SSPASER).

Ce nouveau document-cadre sur lequel se fondent les actions du Service Commande Publique et Stratégie Achat dans l'accompagnement des politiques publiques régionales et des directions qui ont la charge de les mettre en œuvre (20aine de directions impliquées dans le processus achat), fait également suite à l'obligation légale de publier au plus tard le 1^{er} janvier 2023 un Schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER) et à la volonté de la Vice-présidente déléguée à la commande publique de revisiter le Schéma stratégique de la Commande Publique adopté le 22 juin 2017, qui comportait un axe dédié aux achats socialement et écologiquement responsables.

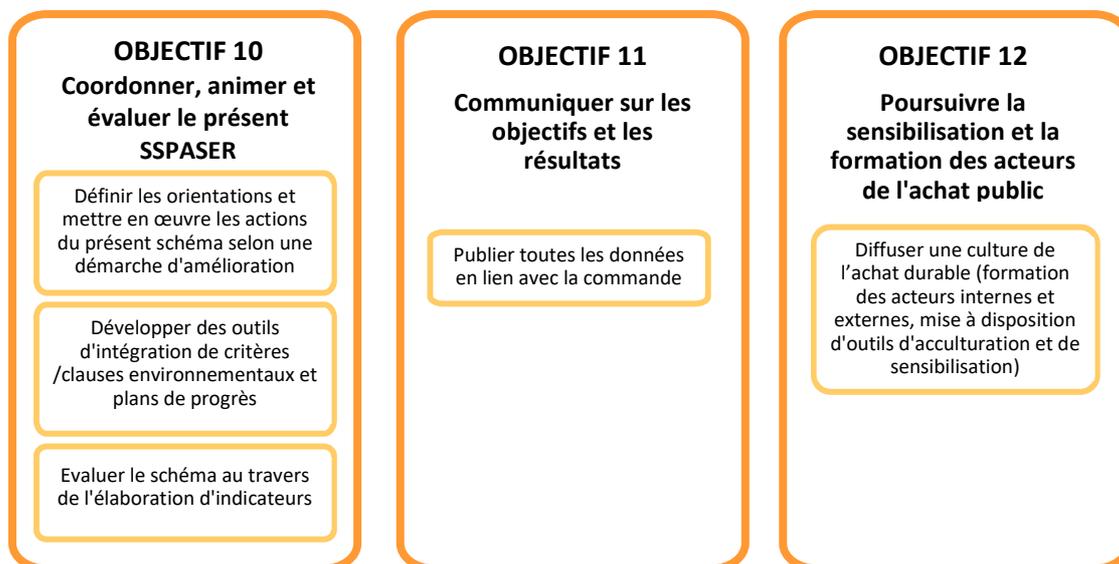
En faisant la part belle à l'inclusion et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans les achats publics, cette feuille de route, s'organise autour de 4 axes principaux (économique, social et solidaire, environnemental et gouvernance) et il est décliné en objectifs, actions et moyens d'action.

Conformément à la loi relative à la lutte contre le dérèglement climatique du 22 août 2021, imposant que ce document comporte désormais des indicateurs en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable et des objectifs cibles à atteindre, un bilan doit être publié tous les deux ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette obligation converge avec l'axe gouvernance qui définit les principales modalités de pilotage /conduite du SSPASER, actualisé au fil de l'eau, dans une logique d'amélioration continue avec le développement de formations, de partages d'expériences et d'outils permettant son appropriation par tous les acteurs concernés par l'achat public régional. Le présent bilan procède de la démarche d'évaluation.

☐ AXE GOUVERNANCE : PILOTER, EVALUER, ASSOCIER

L'axe « Une gouvernance au service de l'achat public responsable » se décompose en 3 objectifs et 5 actions



Le SSPASER a posé les bases d'une gouvernance articulée autour d'un comité de pilotage composé d'élus de la commission d'appel d'offres et d'un comité technique dénommé « groupe des acheteurs responsables » associant tous les services régionaux avec un représentant des directions prescriptrices d'achats avec un rôle de relais pour informer, sensibiliser, mutualiser sur des besoins communs en achats et partager les connaissances et les expériences.

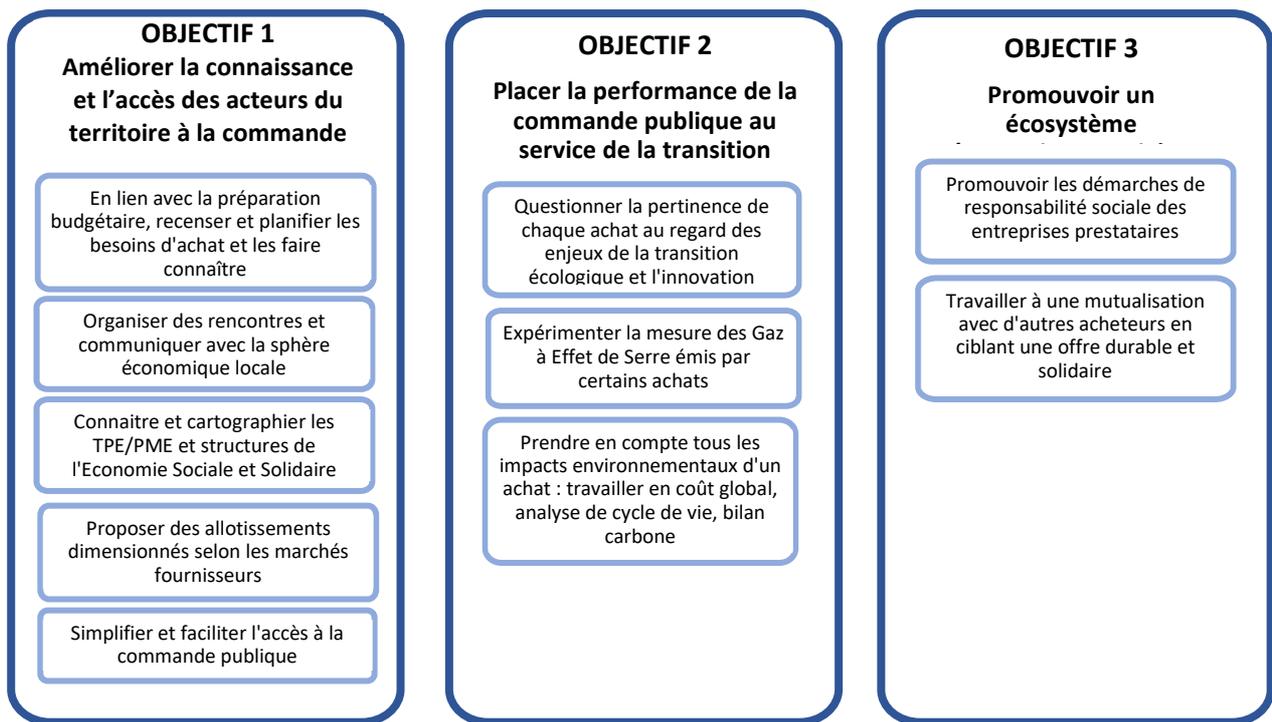
Trois réunions de travail, se sont tenues avec les élus pour consolider les indicateurs du SSPASER en lien avec des objectifs cibles en pourcentage ou à échéance de fin de mandat, dans l'attente de mise à disposition d'outils de mesure pour tous les segments d'achats, indicateurs pour lesquels l'Etat s'est engagé à fournir une liste. En l'absence de cette liste, les éditeurs de progiciels intervenant dans la gestion de la commande publique n'ont pas développé d'outils. Par conséquent, ce premier bilan s'attache à présenter le résultat des indicateurs de tendance pour les axes économique, environnemental et social sur l'année 2023.

2) Eléments de bilan sur les axes économique, environnemental et social

☐ AXE ECONOMIQUE : CONNAITRE, SIMPLIFIER, S'ORGANISER

L'axe 1 « Un achat public au service du développement économique et vertueux du territoire », se décompose en 3 objectifs et 10 actions

L'axe économique s'attache à rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de la Région auprès du tissu économique notamment local afin de contribuer au développement du territoire. Il s'agit ici de développer et maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques mais aussi de soutenir l'emploi, la structuration ou le développement de filières émergentes dans le domaine du réemploi par exemple.



Action 1 : En lien avec la préparation budgétaire, recenser et planifier les achats et les faire connaître

Afin de faciliter l'anticipation des besoins, la planification des procédures et la mutualisation des achats, une campagne de recensement des besoins en achats est lancée chaque année accompagnée d'une note rappelant la nécessité de ce recensement pour l'année N+1. Véritable outil analytique, la nomenclature régionale des achats en vigueur depuis 2019 et que les directions opérationnelles se sont appropriées permet d'identifier à moyen terme, au regard des consommations constatées, les futurs marchés transversaux à développer.

Cette action est reconduite depuis 2018 pour la sixième année consécutive et donne lieu à un recensement toujours plus précis quantitativement et qualitativement : tableau partagé avec menus déroulants permettant de compléter facilement, libellé et code nomenclature, indication des marchés à renouveler, préoccupations environnementales et sociales à envisager (fléchage des familles d'achat éligible aux produits issus du recyclage, réemploi ou de la réutilisation dits « AGEC », éligibles à l'inclusion socio-professionnelle, éligibles à l'indice de réparabilité/durabilité).

En 2023 : 45 nouveaux besoins recensés, 90 besoins à renouveler, 64 marchés à reconduire, soit 135 consultations à lancer pour un montant total de 156 millions d'euros.

Action 2 : Organiser des rencontres et communiquer avec la sphère économique locale

Dans le cadre du mois de l'innovation publique, la Région des Pays de la Loire a participé à la 1ère édition du Forum des Achats publics Innovants et Responsables (FAIR), coorganisée par la Plateforme Régionale des Achats de l'Etat, en partenariat avec Nantes Métropole, l'Université de Nantes, l'UGAP, le Département de Loire-Atlantique et Atlanpole (incubateur d'innovation), qui a eu lieu sur la matinée du 16 novembre 2022 à la Cité des Congrès, dans les locaux de Nantes Métropole.

Le 16 novembre 2023, l'édition de ce forum s'est déroulée dans les locaux de La Région des Pays de La Loire et a accueilli une 60 aine d'entreprises proposant des solutions innovantes et responsables dans les secteurs suivants : bâtiment, numérique responsable, mobilité, évènementiel/communication, Espaces verts, traiteurs, secteur de l'économie sociale et solidaire.

Plus de 300 représentants des différents acheteurs publics ou privés, élus de la commission d'appels d'offres, vice-présidente déléguée à la commande publique ont répondu présents à cet événement, mobilisant aussi les directions prescriptrices d'achat de la Région.

Action 3 : Connaître et cartographier les TPE/PME locales et structures de l'ESS

Après analyse et compte tenu de l'existence d'un outil co-financé par la Région au bénéfice de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire et mis à disposition auprès des directions prescriptrices, cette cartographie n'a à ce jour pas été mise en place, la Région utilisant l'outil « carte-éco » de la CRESS, la plateforme de l'inclusion « Marché de l'inclusion » et l'annuaire des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Action 4 : Proposer des allotissements dimensionnés selon les marchés fournisseurs

Au-delà des obligations réglementaires qui incombent à la Région, une étude de faisabilité est réalisée pour certains achats portant sur l'allotissement géographique afin de permettre à un grand nombre de TPE/PME d'accéder à la commande publique régionale, de ne pas créer de situation de dépendance économique, d'assurer une continuité dans la réalisation des prestations.

Action 5 : Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique

La Région produit des documents et cahiers des charges moins complexes, plus visibles, sans verbiage administratif. Chaque consultation permet également la constitution de groupements d'entreprises.

De plus, pour rendre les marchés plus accessibles, ont été organisés des ateliers de réponses aux questions des entreprises lors des rencontres avec les SIAE le 17 novembre 2022 à La Région.

Dans la continuité, un atelier « "Accès à la commande publique : comment faire ? » a eu lieu lors du Forum des Achats Innovants et Responsables le 16 novembre 2023.

Action 6 : Questionner la pertinence de chaque achat au regard des enjeux de transition écologique et d'innovation

La pertinence de chaque achat est désormais questionnée au regard des enjeux de transition écologique et d'innovation au moment du recensement des achats. Une fiche intitulée SSPASER permet de s'interroger sur tous les volets du développement durable du besoin en achat.

Action 7 : Expérimenter la mesure des Gaz à Effet de Serre (GES) induits par certains achats

Si pour certaines prestations, la projection de la mesure des GES semble plus aisée (par exemple : émissions GES des véhicules), le calcul de l'incidence dans une approche en analyse du cycle de vie des achats est très délicat. Ainsi, les scientifiques n'ont pas établi de méthode commune. La divergence des modèles ne permet pas à ce jour de fonder un critère équitable de dévolution de marché public intégrant la mesure des GES.

Action 8 : Prendre en compte tous les impacts environnementaux d'un achat : travailler en coût global, analyse de cycle de vie

Un sourcing en analyse cycle de vie est développé à La Région sur plusieurs types de prestations et produits : DEEE informatiques, traiteur, gilets haute visibilité.

Action 9 : Soutenir les démarches de responsabilité sociale des entreprises prestataires (égalité homme-femme, lutte contre les discriminations, conditions de travail)

La Région est attentive à retenir des fournisseurs justifiant de pratiques responsables. Pour cela, elle veille à rappeler systématiquement dans tous ses marchés leurs obligations légales aux entreprises en matière de lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations envers les travailleurs handicapés, de lutte contre le travail illégal, de lutte pour la santé et la sécurité des salariés.

Cette action est notamment mise en œuvre au travers des actions 23 et 24.

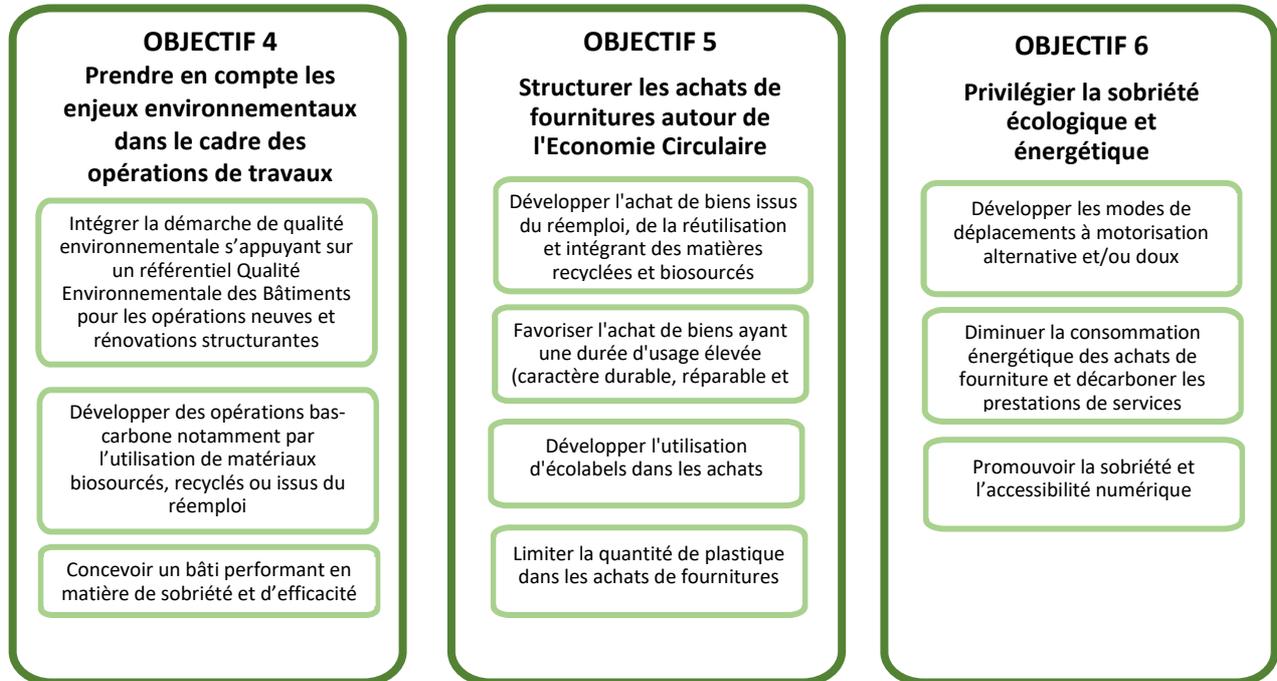
Action 10 : Travailler à une mutualisation avec d'autres acheteurs en ciblant une offre durable et solidaire

Le travail de mutualisation avec les autres acheteurs se poursuit au travers d'événements comme le Forum des Achats Innovants et Responsables (FAIR) ou les groupes de travail chez RESECO, un réseau de structures publiques œuvrant pour la promotion de la commande publique durable.

☐ Axe ENVIRONNEMENTAL : REDUIRE, PRESERVER, DEVELOPPER

L'axe 2 « Un achat public au service de la transition écologique et de la santé humaine » se décompose en 3 objectifs et 11 actions.

L'axe environnemental développe les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver notre patrimoine naturel et les générations futures. Il s'agit de s'interroger sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre et donc de privilégier les matériaux et produits vertueux, durables et à faible impact sanitaire.



Action 11 : Intégrer la démarche de qualité environnementale s'appuyant sur un référentiel Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) pour les opérations neuves et restructurantes

La démarche QEB est une démarche qualité qui permet d'intégrer les exigences environnementales dans les projets de construction, réhabilitation et aménagement de zones. Elle permet de progresser, valoriser les performances des bâtiments, mais aussi de réduire ses consommations, son impact environnemental et améliorer la santé et le confort des utilisateurs de bâtiments.

100% des opérations structurantes de travaux intègrent une mission d'Assistant à Maîtrise d'ouvrage HQE (Haute Qualité Environnementale). Les cibles très performantes ciblées sont : "la gestion de l'énergie", "la maintenance et pérennité des performances environnementales" et "le chantier à faible impact environnemental".

42 opérations structurantes sont en cours d'étude ou de travaux.

La certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires - Neuf ou Rénovation permet de faire auditer le projet à différentes phases par des professionnels.

- 100 % des lycées neufs sont certifiés HQE™
- Certification HQE Bâtiment Durable de niveau global Excellent
- 3 lycées en cours de certification : Pontchâteau, Saint Philbert de Grand Lieu et Vertou.

Action 12 : Développer des opérations bas carbone notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou issus du réemploi

La Région des Pays de la Loire encourage l'utilisation des matériaux biosourcés (origine végétale ou animale), recyclés ou issus du réemploi afin de rechercher une économie de carbone dans ses opérations structurantes dans les lycées.

L'utilisation de matériaux biosourcés se traduit par l'atteinte du niveau 1 à 3 du label Bâtiment Biosourcé pour ces opérations structurantes, à savoir le respect d'un taux minimal d'incorporation au bâtiment de matériaux biosourcés, dotés de caractéristiques minimales.

Quelques exemples d'opérations structurantes en restructuration et réhabilitation :

-Reconstruction externat et déconstruction des bâtiments au lycée Luçon Pétré à Saint Gemme La Plaine (85) avec intégration de matériaux biosourcés pour atteindre le niveau 2 du label biosourcé. Façades à ossatures bois / Bardage bois / Charpente Bois / Planchers mixte bois-béton. Isolation biosourcée = chanvre/ lin/coton.

-Réfection des façades et de toitures au lycée Réaumur et Buron à Laval (53) : Le bardage existant en pierre minces déposé est prévu réemployé "in situ" pour habiller les façades du bâtiment FO "accueil".

-Rénovation des internats à Estournelles de Constant à La Flèche (72) : Les anciens lits et armoires seront évacués en fin de chantier et donnés à des associations. Les équipements sanitaires déposés sur le chantier, en bon état, sont proposés en don auprès de l'association ENVIE Maine, ensemblier d'insertion par l'activité économique.

-Reconstruction partielle des locaux au lycée Europe Robert Schuman à Cholet (49) : réalisation d'un mur en terre crue non porteur dans l'extension de la vie scolaire. La terre crue vient en remplissage d'un mur à ossature bois.

Action 13 : Concevoir un bâti performant en matière de sobriété et d'efficacité énergétique

Les projets d'opérations structurantes portées par la Région Pays de la Loire intègrent les principes de l'éco-conception dès la définition des besoins, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.

Dans les enjeux de transition énergétique et de réduction des consommations, la Région doit répondre à la nouvelle obligation à propos de la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français à savoir le Dispositif Eco énergie tertiaire, qui fixe des objectifs de réduction ambitieux.

9 opérations structurantes 100% thermique en Marché Globaux de Performance sont programmées d'ici 2030.

10 opérations de grosses rénovations globales thermiques sont programmées d'ici 2025 et 2030.

Action 14 : Développer l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées et biosourcés

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGEC contraint les collectivités, sur 17 familles d'achat, à se procurer entre 20% et 40% de biens soit contenant des matières recyclées, soit issus d'une filière de réemploi ou de réutilisation.

Pour que les biens acquis par la Région soient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées, la nomenclature achats de la Région a été fléchée sur les familles d'achat éligible aux produits AGEC.

Ainsi, 11 marchés intègrent des biens contenant des matières recyclées : les copieurs, les encres, les fournitures de bureau, les sièges de bureau, les gilets haute visibilité, les ordinateurs distribués aux lycéens

MonOrdiAuLycée, les fournitures des postes numériques dans les EPLE, les matelas et le mobilier dans les internats, les tables et chaises scolaires, les équipements d'entretien ménager dans les lycées.

Les plateaux de restauration qui vont être commandés en 2024 contiendront des matières biosourcées en polyester à 50 % de résine naturelle composée de déchets de pomme de terre et de betterave française avec une majorité de résine naturelle organique et de fibre de verre haute densité à nattage continu. La résine biosourcée est fabriquée en France.

Action 15 : Favoriser l'achat de biens ayant une durée d'usage élevée (caractère durable, réparable et répondant à une logique d'usage)

Une étude a été annoncée par la Direction de la Transformation Numérique pour favoriser l'achat de biens ayant une durée d'usage élevée et souscrire à des achats dans l'économie de la fonctionnalité, un système qui privilégie l'usage plutôt que la vente d'un produit, dans le domaine de la fourniture numérique.

Action 16 : Développer l'utilisation d'écolabels dans les achats

Les produits éco-labellisés sont privilégiés chaque fois que possible. Il en va ainsi pour le papier, les enveloppes, les vêtements de travail, les gilets haute visibilité, les produits d'entretien pour le ménage, les produits des machines à café, les matelas dans les internats et les ordinateurs distribués aux lycéens ainsi que de nombreux matériaux ou produits utilisés pour les travaux.

Action 17 : Limiter la quantité de plastique dans les achats de fournitures

Conformément à son plan plastique, la Région a limité l'usage du plastique dans ses achats. Pour ce faire, une clause invitant les prestataires à limiter voire interdire les emballages et sous-emballage est prescrite dans chaque dossier de consultation de prestations de fournitures (traiteur, fontaine à eau et distributeurs de café, fournitures et petits matériels de bureau, mobilier et petit équipement d'intérieur et d'extérieur, objet promotionnel, équipements de protection individuelle, gilets haute visibilité, etc.) ainsi que dans les prestations de déménagement.

Action 18 : Favoriser les achats de denrées alimentaires de qualité et de proximité

L'article 24 de la loi Egalim impose à la restauration collective publique d'offrir à compter du 1er janvier 2022 au moins 50% de produits Bio et sous signes d'origine ou de qualité (SIQO). Parmi les signes de qualité et d'origine retenus, il y a les AOP, AOC, IGP, STG, Label Rouge. A la Région, 23,5 % des achats pour la restauration régionale sont SIQO et 23,4% des achats sont bio. 1 repas végétarien est servi 1 fois par semaine (le mercredi) à la cafétéria, avec possibilité de ne manger que des légumes. Au total, 70 plats du jour végétariens sont servis par semaine soit 38 % des ventes.

Pour ce qui est des cocktails, sont intégrées systématiquement des pièces végétariennes qui représentent environ 20 à 30% voire au-delà selon la commande.

Le présent bilan ne porte que sur les achats de denrées et prestations traiteurs directement effectués pour la Région. Ainsi, si les conseillers restauration sont accompagnés par le Service Commande Publique et Stratégie Achats pour la sensibilisation et l'actualisation des connaissances dans le domaine de la restauration, les achats relèvent à ce jour de chaque établissement.

Action 19 : Développer les modes de déplacements à motorisation alternative et/ou doux

En 2023, le parc automobile a été alimenté de 36 véhicules hybrides et 22 électriques sur un parc de 139 véhicules.

Action 20 : Diminuer la consommation énergétique des achats de fournitures et décarboner les prestations de services

3 marchés ont été identifiés comme prenant en compte la réduction de la consommation électrique : fournitures des postes numériques dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (ELPE), les laveries et les équipements de restauration. 2 achats d'équipements ont une durée de vie longue : les fontaines à eau et les machines à affranchir. Les systèmes d'information des EPLE sont en cours d'évolution pour tenir compte de la consommation d'énergie.

Action 21 : Promouvoir la sobriété et l'accessibilité numérique

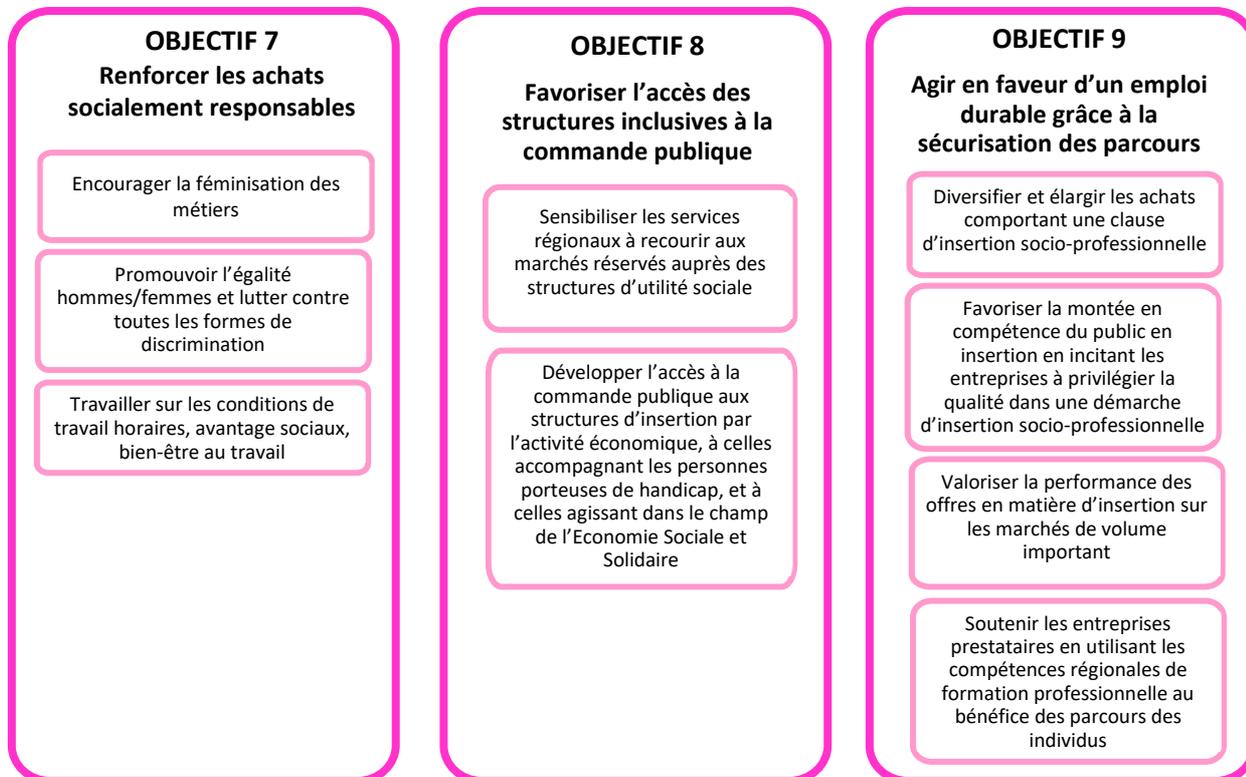
Un audit est en cours avec la société Numerik-ea, une agence web, agréée entreprise adaptée, pour distinguer les outils internes et grand public (Patio, plateforme marchés publics, Astre) à l'accès numérique accessible à tous, tout en favorisant les opportunités d'emploi pour les personnes en situation de handicap dans le domaine du numérique.

D'ores-et-déjà, une clause accessibilité a été insérée dans tous les marchés concernés : Le titulaire de l'accord-cadre devra, pour les types d'informations qui revêtent une forme numérique ainsi que pour tous les moyens d'accès, garantir l'accessibilité aux publics en situation de handicap en se conformant aux exigences exposées dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en vigueur.

☐ AXE SOCIAL : PROTEGER, INTENSIFIER, AGIR

L'axe 3 « Un achat public au service de l'inclusion » se décompose en 3 objectifs, 9 actions

L'axe social fait des achats de la Région un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics en difficulté. Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion et d'inciter les opérateurs économiques à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.



Action 22 : Encourager la féminisation de certains métiers

L'objectif à atteindre étant de 20% de femmes dans les marchés clausés en 2028, 16 % de femmes sont embauchées dans les contrats notifiés comportant une clause d'insertion en 2023 contre 11 % de femmes en 2020 et 8 % en 2021 sur les domaines dits « masculins » (travaux, déchets, transport, manutention). Cette augmentation s'explique par le développement de la clause et la diversification des marchés avec une considération sociale : fournitures, services, prestations intellectuelles.

Action 23 : Promouvoir l'égalité hommes/femmes et lutter contre toutes les formes de discrimination

La Région œuvre pour l'égalité femmes/hommes et contre toute forme de discrimination en intégrant la clause suivante dans chaque dossier de consultation.

Le titulaire et ses cotraitants veillent à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le travail, ce qui implique le respect par eux de plusieurs principes :

- interdiction des discriminations en matière d'embauche (Article L1132-1 du code du travail) ;
- absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière (Article L1132-1 du code du travail) ;
- obligations vis-vis des représentants du personnel (élaboration d'un rapport écrit et négociation) (Articles L2323-57 et L. 2323-47 du code du travail) ;
- information des salariés et des candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise (Articles L1153-1 à L. 1153-6 du code du travail).

En matière de lutte pour l'inclusion, le titulaire et ses cotraitants, s'ils sont concernés, se conforment à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et aux obligations administratives qui s'y rattachent (Articles L5212-1 à L. 5212-4 du code du travail).

Un critère d'attribution relatif à l'égalité homme-femme en lien avec la clause sociale ainsi qu'un sous-critère relatif au taux de féminisation du public en insertion peut être envisagée pour favoriser l'accès des publics féminins aux opportunités d'emploi générées par les marchés.

Action 24 : Travailler sur les conditions de travail (horaires, avantages sociaux, bien-être au travail)

Dans chaque dossier de consultation de travaux, fournitures et services, est insérée la clause suivante :

« Le titulaire et ses cotraitants sont tenus d'offrir des conditions d'hébergement collectif compatibles avec la dignité humaine, et de respecter les normes prises en application de l'article L. 4111-6 du code du travail.

Ils sont tenus de payer en totalité le salaire minimum légal ou conventionnel dû au salarié comme prévu à l'article L3245-2 du code du travail.

Le titulaire et ses cotraitants s'engage à aviser ses sous-traitants directs ou indirects que les mêmes obligations leurs sont applicables. Il reste responsable de leur respect pendant toute la durée de l'accord-cadre. »

Par ailleurs, un sous-critère « Responsabilité Sociétale des Entreprises » appréciée au regard du contenu du cadre de réponse RSE et de l'annexe au cadre de réponse évaluant la réalité sociale de l'entreprise au regard de la gestion du personnel affecté à la prestation (évaluation professionnelle, formations dispensées, lutte contre les accidents du travail, avantages sociaux) est défini dans les consultations relatives à des prestations de nettoyage de locaux, restauration, mise en concurrence ferroviaire et de fournitures de bureaux, de mobiliers et de vêtements de travail.

Action 25 : Sensibiliser les services régionaux à recourir aux marchés réservés auprès des structures d'utilité sociale

En 2023, en plus du travail de sensibilisation réalisé par la cheffe de projets clauses d'insertion socio-professionnelle et du fléchage des projets d'achats éligibles au marché réservé nécessitant un travail de sourcing lors du recensement des achats, 2 réunions techniques ont été organisées avec les différents réseaux des structures inclusives (Convergence, Coorace, FEI, EsatCo44) :

- le 15 juin 2023 sur les prestations de nettoyage/entretien ;
- le 12 octobre 2023 sur la collecte et traitement de déchets.

Le travail de sourcing est réalisé en plusieurs étapes par les directions prescriptrices d'achat et le Service Commande Publique et Stratégie Achat. Ainsi, des Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont été sourcés pour le besoin d'acquisition de gilets haute visibilité à destination des élèves empruntant les transports scolaires ligériens.

Si le travail de sourcing auprès des structures inclusives n'a pas permis de réserver le marché, il a pour la première fois engagé le prestataire titulaire du marché sur un volume d'heures d'insertion.

Action 26 : Développer l'accès à la commande publique aux structures d'insertion par l'activité économique, à celles accompagnant les personnes porteuses de handicap, et à celles agissant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire

Une clause sociale comme condition d'exécution a été insérée dans le cahier des charges pour la consultation relative à la fourniture de gilets haute à destination des élèves empruntant les transports scolaires ligériens. Le titulaire devait s'engager à réserver à des personnes en insertion, pendant l'exécution de l'accord-cadre concerné et sur la durée de la prestation, une part des heures de travail au moins égale à 150 heures d'insertion par an, soit de 10 heures d'insertion par tranche de 10 000 € HTVA de prestations facturées au titre de l'accord-cadre. Pour finir, c'est le titulaire de l'accord-cadre précédent qui a remporté le marché en proposant 200 heures d'insertion par an. Sur l'assemblage, le marquage/sérigraphie et le conditionnement

soit 8500 heures localement réalisées en France. Le titulaire a embauché un salarié en CDD et va confirmer son contrat en CDI prochainement.

Action 27 : Diversifier et élargir les achats comportant une clause d'insertion socio-professionnelle

En 2023, 68 978 heures d'insertion ont été réalisées contre 36 722 heures en 2022, 278 bénéficiaires d'un contrat de travail dans le cadre d'une clause d'insertion, dont 234 hommes (84%) et 44 femmes (16%).

136 marchés sur lesquels les heures d'insertion ont été réalisées, dont 28 % d'heures d'insertion sur les marchés de travaux, 43 % sur les marchés de transports (délégation de service public), 23% sur les marchés de services et de fournitures et 6 % sur les marchés de prestations intellectuelles.

Sur 847 marchés notifiés (supérieurs à 40 000 euros HT), 149 marchés ont intégré une considération sociale, dont 17,6%. Cela représente 20 PME/TPE et 225 entreprises engagées dans la clause d'insertion.

Action 28 : Favoriser la montée en compétence du public en insertion en incitant les entreprises à privilégier la qualité dans une démarche d'insertion socio-professionnelle

Dans l'objectif de privilégier la qualité dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, un critère social a été intégré dans plusieurs consultations qui comprend la mise en place d'une formation qualifiante, du tutorat, des contrats longue durée, d'alternance afin de pousser les entreprises titulaires de renforcer leur engagement.

Ainsi, en 2023, sur 300 contrats de travail signés avec le public en insertion, 66 CDI soit 22% contre 11% en 2022, 29 CDD soit 10% contre 4 % en 2022 et 54 contrats d'alternance soit 18% contre 10% en 2022. 3 043 heures de formation ont été valorisées, soit 4,5% par rapport au total d'heures d'insertion réalisées contre 2157 heures de formation en 2022. 440 heures ont été réalisées dans le cadre des marchés réservés.

Action 29 : Valoriser la performance des offres en matière d'insertion sur les marchés de volume important

Sur deux opérations de construction des nouveaux lycées à Pontchâteau et Saint-Philibert de Grand-Lieu, un critère d'insertion socio-professionnelle a été intégré sur les lots de volume important (VRD-terrassement, gros-œuvre, chauffage-ventilation-plomberie, électricité).

De plus, un critère de la qualité de la démarche d'insertion a été intégré pour la première fois dans le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle faculté de santé du Quartier Hospitalier Universitaire.

Action 30 : Soutenir les entreprises prestataires en utilisant les compétences régionales de formation professionnelle au bénéfice des parcours des individus

Pour créer une passerelle entre le dispositif des clauses d'insertion et la direction de la formation professionnelle, une réunion de collaboration s'est tenue lors du second semestre 2023 et une interlocutrice a été désignée, l'objectif étant de mettre les entreprises prestataires en lien avec les organismes de formation professionnelle pour les aider à répondre à leurs obligations au niveau de l'insertion professionnelle. Il s'agit là d'une nouvelle démarche pour décliner le plan « un emploi, une formation ».

En conclusion, la stratégie achat régionale à travers le vote de son nouveau SSPASER a avant tout pour vocation l'interconnaissance des différents acteurs que constitue l'écosystème de la commande publique (élus, direction finances et commande publique, directions opérationnelles, réseaux achat responsables, opérateurs économiques, fédérations, CCI, entreprises, associations etc.). Ce faisant, ce document-cadre a permis de faciliter la mise en relation et organiser le partage, la mutualisation des connaissances afin d'avancer individuellement et collectivement vers une commande publique responsable, en phase avec les enjeux définis et portés par la Région.

MISSION STRATÉGIE D'ACHAT
Direction des Finances et de la commande
publique 02 28 20 58 38
marchespublics@paysdelaloire.fr